

Monsieur le Commissaire enquêteur

J'ai bien compris que l'objet de votre enquête se limite au seul projet d'extension du parc Porte de Champagne et à la zone de six kilomètres autour des deux villages concernés. Mais, considérant que ce protocole est aussi restrictif et obsolète que la loi interdisant les éoliennes à moins de 500 mètres des habitations, alors que la taille des machines a doublé depuis 2010, je me permet de vous soumettre un point de vue plus large, dans le temps comme dans l'espace.

Habitant depuis plus de trente ans à Nesle-la-Reposte, j'ai assisté à l'arrivée des premiers projets de parcs éoliens dans nos villages, accueillis avec intérêt par une population qui ne connaissait de l'éolien que les plaquettes des promoteurs et que la proximité de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine inquiétait. Une énergie "verte", illimitée, qui permettrait de s'affranchir du nucléaire et compenserait la baisse de dotation des communes... C'était le progrès. Comment ne pas être pour ? D'autant que les porteurs de projets étaient généreux à l'époque: 60.000 € pour refaire la toiture de l'église de Nesle, ça se refuse difficilement.

Mais avec la multiplication des projets dans les villages environnants, on a commencé à trouver que ces voisins d'un nouveau genre étaient un peu envahissants. Trois éoliennes à Nesle, six à Escardes, six aux Essarts et La-Forestière et neuf à Villenauxe-la-Grande, ça commençait à faire beaucoup ! Quand, à chaque déplacement, à chaque regard au loin pour évaluer la météo ou suivre un vol d'oiseau, l'oeil est accroché par le moulinet des pales, les nôtres ou celles des voisins, la bienveillance fait rapidement place à l'agacement. Mais c'est pire encore quand c'est l'entêtante pulsation des pales portée par le vent du sud qui nous rappelle la présence des machines.

Et puisque je vous parle d'oiseaux, les observateurs un peu attentifs ont rapidement constaté que leur variété et la fréquence de leurs visites saisonnières ont progressivement diminué à partir de l'implantation des premiers mâts. Photographe de la faune de notre sud-ouest marnais depuis plus de trente ans, j'ai compté que sur les 80 espèces d'oiseaux répertoriés dans mes archives, au moins une trentaine ont fortement régressé ou carrément disparu à partir de 2014. Je vous épargnerai la liste de ces victimes du "progrès" pour préciser seulement qu'elle comprend toutes les familles d'oiseau, migrateurs ou sédentaires, du petit Grimpereaux des jardins à la Grue cendrée. Et on n'ose imaginer l'avenir des survivants en cas de réalisations de tous les projets en instruction !

Autre source de déconvenue, les revenus générés par ces parcs éoliens: bien inférieurs aux promesses initiales, ils se sont en plus réduits au fil des ans (5900 € par an pour les 3 éoliennes de Nesle !) et semblent bien dérisoires au regard des 400 à 500.000 € de chiffre d'affaire généré par chacune des machines installées dans nos villages. La "manne éolienne" selon la formule d'un élu du coin, s'est transformée en "aumône éolienne".

Mais on aurait pu s'accommoder de cette situation si les choses en étaient resté là. Car il y avait une dimension civique dans l'acceptation des éoliennes. C'était un effort national auquel nous devons prendre notre part.

Seulement, les premiers parcs ont été rapidement suivis d'ensembles de plus en plus importants et de plus en plus rapprochés, qui ont envahi la grande plaine de Champagne à un rythme toujours plus soutenu. 20, 30, 40 machines par parc, la prolifération est devenu hors de contrôle, et le mythe d'un "développement harmonieux de l'éolien terrestre" a fait place à la réalité d'une invasion anarchique, uniquement guidée par la recherche de profits rapides pour des opérateurs étrangers au territoire et parfaitement indifférents au sort des populations locales.

Aujourd'hui, la Marne dispute à la Somme le titre de département le plus chargé en éoliennes de France, et les promoteurs qui ont saturé la Champagne crayeuse se retournent vers notre frontière avec la Seine-et-Marne en essayant de doubler ou tripler les parcs existant dans chacun de nos villages. Mais notre terroir ne le permet pas. Dans cette zone de bocage avec des villages espacés de trois ou quatre kilomètres et de nombreux boisements, la situation actuelle marque la limite de ce qui est acceptable. Réaliser les projets actuellement en instruction ou en prospect (à La Chalmelle et Mongenost) serait passer du supportable à l'intolérable.

D'autant qu'à la multiplication des turbines s'ajoute leur changement d'échelle, avec des machines d'au moins 150 mètres de haut avec des pales de 117 ou 132 mètres de diamètre, voir même 185 mètres avec des pales de 155 mètres (record régional !) pour notre projet des Champeaux à Nesle-la-Reposte (à deux kilomètres des Essarts-le-Vicomte).

Des monstres qu'il serait impossible d'implanter si on respectait la recommandation de l'Académie de Médecine en 2017 d'un éloignement minimum des habitations de 10 fois la hauteur des machines (car elles se retrouveraient dans les communes voisines !).

Et cette volonté de saturer notre territoire, de transformer des espaces à vocation agricole en zones industrielles est d'autant plus difficile à supporter qu'à trois ou quatre kilomètres de nos villages commence une zone paradisiaque où pas le moindre moulin ne vient troubler la vue: le département de Seine-et-Marne. Bien difficile de percevoir cette frontière quand on se déplace: de part et d'autre c'est exactement la même topographie. Et pourtant, rien à voir: de notre côté, 469 éoliennes et en face: seulement 15 !!! Et 1783 dans le Grand-Est pour seulement 50 dans toute l'Île-de-France !!! Des nombres tellement disproportionnés qu'ils ne semblent pas sérieux.

Alors, la colère monte et les fractures apparues depuis l'installation des premiers parcs se creusent dans chaque village. On en veut aux élus naïfs ou irresponsables, aux agriculteurs égoïstes et cupides, aux promoteurs manipulateurs... Et en retour, les agriculteurs intéressés accusent les nouveaux venus, qui ne sont "même pas nés au village", de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Mais cette colère se retourne aussi contre l'état, sensé planifier le développement du pays et nous protéger contre la brutalité de l'économie de marché. Que sont devenus la Liberté, l'Égalité et la Fraternité sur lesquelles s'est construit notre démocratie ? L'état nous a non seulement abandonné mais a même planifié cette monstrueuse inégalité territoriale.

En visite dans la Somme en novembre 2021, le conseiller énergie et environnement du président Macron, M. Paul Delduc, a répondu à une délégation d'associations anti-éoliennes que "chacun des problèmes évoqués (encerclement, saturation, souffrances des riverains, dégradation des paysages) est connu et reconnu par la présidence de la République. Que Le département de la Somme est **un département expérimental pour mesurer la limite haute du développement éolien**" !!! Donc la Somme pour les Hauts-de-France et la Marne pour le Grand-Est sont des laboratoires dont nous sommes les cobayes ??? Et que se passera-t-il quand la "limite haute" sera atteinte ? Et comment allons-nous le faire savoir au grand chef de laboratoire ?

Les marnais ne sont pas des méditerranéens. Ce sont des gens discrets et réservés qui encaissent en silence et font le dos rond devant l'adversité. Mais ils ne sont pas résignés. La colère et la frustration s'accumulent à chaque mat qui sort de terre et il est à craindre que lorsque cette fameuse "limite haute du développement éolien" sera atteinte, les indigènes de notre "colonie énergétique" le fassent savoir de la manière la plus radicale.

Pour en venir plus précisément au projet Porte de Champagne 2, c'est un peu l'exemple de tout ce qui ne faut pas faire en matière d'implantation éolienne. Décider d'implanter 5 éoliennes supplémentaires dans une ZDE que le commissaire-enquêteur de 2011 qualifie déjà de "*restreinte car enserrée entre deux bourgs et la forêt de la Traconne*", de "*territoire étriqué et habité*" ou de "*zone enclavée dans des espaces boisés*" et pour laquelle il constate une "*prise en compte insuffisante de la densité de l'habitat, lors de la décision fondatrice de créer une ZDE entre deux bourgs*" ça n'est pas bien malin. Mais oser proposer à nouveau les éoliennes E1, F1 et F4, refusées en 2011 par le préfet, exactement au même endroit mais 20% plus hautes et avec des pales 30% plus grandes, c'est de la provocation. Et envisager de positionner deux des machines à moins de 200 mètres en bout de pale d'une forêt classée ZNIEFF de type 2, réputée pour les 14 espèces de chiroptères qu'elle abrite, alors que les nouvelles sur l'effondrement de la biodiversité se multiplient, c'est carrément criminel.

Une fois de plus, c'est le mot "colonie" qui vient à l'esprit. Les colons débarquent avec leur verroterie pour les indigènes (quelques milliers d'euros pour les propriétaires et les communes), leurs discours évangélistes, leur bonne conscience et leur aveuglement.

Comme vous l'aurez bien compris, Monsieur le commissaire- enquêteur, je suis totalement opposé au projet de parc éolien Porte de Champagne 2.

Vous remerciant pour votre attention, bien cordialement,

Vice-président de l'association Sauvegarde du Patrimoine
et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte

